



# Les Cartonnades

## Inscription 2022

valable jusqu'au 31/12/2022



### Fiche adhérent

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (avoir au moins 18ans)

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : port. \_\_\_\_\_ fixe : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

- Je participe aux combats : je fournis un certificat médical de non-contre-indication à une discipline de combat.
- Je ne participe pas aux combats : je n'ai donc pas besoin de fournir de certificat médical de non contre-indication à une discipline de combat.
- En cochant cette case, je m'engage à respecter les obligations de membre de l'association et je reconnais avoir lu et accepté le règlement joint à cette adhésion.

Je paye ma cotisation qui s'élève à :

- 15 €(inscription à partir du 01.01.2022)
- 7€ (inscription à partir du 01.01.2022 et si adhésion à partir de septembre 2021 à 15€)

#### Personne à contacter en cas de problème :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

- En cochant cette case, je m'engage à respecter les obligations de membre de l'association et je reconnais avoir lu et accepté le règlement joint à cette adhésion.

De par votre inscription, nous vous tenons informé que vous êtes susceptibles d'être pris en photographie ou filmés dans le but de promouvoir l'association, ou encore dans le cadre de sa communication au sens large du terme. De manière explicite cela signifie que, par cette adhésion, vous autorisez Les Cartonnades à utiliser sans restriction votre image dans le cadre défini précédemment.

---

## **INFORMATION SUR L'UTILISATION ET LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES ADHERENTS :**

Les données recueillies via le bulletin d'adhésion sont utilisées uniquement pour les besoins de l'association (contact, courrier spécifique, validité de l'adhésion en raison du seuil d'âge minimum requis, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'incident/accident).

Ces données peuvent être communiquées :

- Aux différentes administrations et organismes de contrôle français en cas de demande relevant d'une réglementation en cours au moment de la demande,
- Aux organisateurs des manifestations auxquelles l'association participe.

L'adhérent peut demander la modification de ses données personnelles auprès du bureau de l'association :

- par téléphone,
- par mail à l'adresse : [cartonnades@live.fr](mailto:cartonnades@live.fr),
- par courrier à l'adresse du siège social : 2, rue de Citeaux 21121 Fontaine-Les-Dijon.

Les données personnelles seront conservées 2 ans à compter du 31 décembre de la dernière année d'adhésion.

Rappel : Inscription valable jusqu'au 31 Décembre 2022.

A ....., le .... /.... /.....

Signature de l'adhérent



# Règlement Intérieur de l'association - Les Cartonnades -



## 1/ Valeurs de l'association :

Convivialité

Écologie

Sécurité

Respect

Jeu

Solidarité

## 2/ Généralités :

- Nous sommes tous soumis aux lois en vigueur et aux règles des divers établissements, lieux et organisations qui nous accueillent.
- Sur tout événement organisé par l'association, tous les membres devront participer à l'installation et au rangement afin de laisser les lieux propres.
- En cas de forte demande de participation aux démonstrations/conventions/festivals, des conditions d'admissions particulières pourront être mis en place (exemple : les membres réguliers seront prioritaires...)

## 3/ Sécurité :

- Par sécurité et pour de meilleurs échanges entre tous les membres, le port du casque audio et des écouteurs est interdit pendant la pratique.
- Les lames de cutter doivent être rentrées lors de leur non-utilisation.
- Les pistolets à colle doivent être obligatoirement débranchés en cas d'absence de tous les membres présents.
- La consommation de substances illicites et l'abus d'alcool est interdite au sein de l'association, quel que soit la nature du rassemblement.
- Tous combattant doit jouer de manière courtoise, sans mettre en danger ses partenaires.

#### 4/ Combat :

- Si un membre ne respecte pas les « règles du combat », l'un des joueurs peut venir voir un arbitre pour appliquer la loi « tas de nouilles » (un pour tous, tous sur lui!)
- Le bureau se réserve le droit de refuser des armes estimées dangereuses.

#### 5/ Représentations de l'association, modalités :

- Toute personne pouvant nuire à l'image de l'association (état d'ébriété, drogue, colère excessive...) ou qui pourrait compromettre sa sécurité/celle des autres pourrait se voir retirer son droit de participation à un événement.
- Les membres du bureau se réservent le droit de refuser un adhérent sur une ou plusieurs sessions/sorties/démonstrations si ils estiment que son comportement nuit à l'image de l'association ou si celui-ci ne respecte pas le règlement.
- Les adhérents sont tenus d'informer les membres du bureau avant toute initiative impactant sur la vie de l'association, et ne pourront agir qu'après validation du bureau.

#### Rappel des règles:

- Si une consigne n'est pas respectée, un avertissement pourra être donné à celui-ci.
- Au bout de deux avertissements, une sanction peut être prononcé (ex: interdit d'accès à la prochaine cartonnade / la prochaine démonstration...)
- Si un troisième avertissement est donné, et après discussion des membres du bureau, l'adhérent concerné se verra perdre sa licence et toute affiliation à l'association sans remboursement de sa cotisation.

